



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

UN LIBRARY

S/PV.2710
3 octobre 1986

OCT 6 1986

FRANCAIS

UN COLLECTION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SEPT CENT DIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 3 octobre 1986, à 15 h 30

Président : M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis)

<u>Membres</u> : Australie	M. WOOLCOTT
Bulgarie	M. TSVETKOV
Chine	M. LI Luye
Congo	M. GAYAMA
Danemark	M. BIERRING
Etats-Unis d'Amérique	M. OKUN
France	M. de KEMOULARIA
Ghana	M. GBEHO
Madagascar	M. RABETAFIKA
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John THOMSON
Thaïlande	M. KASEMSRI
Trinité-et-Tobago	M. MOHAMMED
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOVOV
Venezuela	M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

LETTRE DATEE DU 30 SEPTEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'ARABIE SAOUDITE, DE L'IRAQ, DE LA JORDANIE, DU KOWEIT, DU MAROC, DE LA TUNISIE ET DU YEMEN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18372)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Conformément aux décisions prises à la 2709ème séance, j'invite le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Egypte, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc, de l'Oman, du Rwanda, de l'Arabie saoudite, du Sénégal, de la Tunisie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Aziz (Iraq) prend place à la table du Conseil; M. Abdel Meguid (Egypte), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Alaoui (Maroc), M. Al-Ansi (Oman), M. Kabanda (Rwanda), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Sarré (Sénégal), M. Bouziri (Tunisie), M. Mwananshiku (Zambie) et M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Bangladesh, de la République démocratique allemande et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Delpech (Argentine), M. Siddiky (Bangladesh), M. Ott (République démocratique allemande), et M. Golob (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le Conseil va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SARRE (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord exprimer toute ma gratitude et mes remerciements aux distingués membres du Conseil de sécurité pour avoir bien voulu m'autoriser à participer à ce débat, hélas renouvelé, sur le conflit Iran-Iraq qui préoccupe au plus haut point le Chef de l'Etat sénégalais, S. Exc. M. Abdou Diouf, de même que le peuple sénégalais tout entier. Je dis bien un débat hélas renouvelé, car nous pensions que, depuis nos réunions, notamment du mois de mai 1984 et plus récemment du mois de février 1986 sur la question, la raison allait l'emporter sur la passion et l'intransigeance.

Monsieur le Président, ma délégation vous félicite à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Vos qualités de diplomate consommé et votre objectivité, assorties de votre connaissance - pour être de la région - du dossier que nous examinons aujourd'hui, nous fondent à croire que nos travaux sauront déboucher sur une solution juste et durable de ce conflit fratricide, en d'autres termes sur la paix dans le Golfe.

Je rends hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, S. Exc. M. Alexander Belonogov, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil pour le mois de septembre. Je lui renouvelle nos félicitations et nos souhaits de bienvenue parmi nous à l'occasion de sa nomination aux hautes fonctions de Représentant permanent de son pays à l'ONU, tout comme, d'ailleurs, je rends hommage au Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en vue de trouver une solution à ce conflit. Les éléments contenus dans la déclaration qu'il a faite ce matin devant le Conseil méritent à notre avis d'être pris sérieusement en considération.

Si mon pays a demandé à intervenir dans ce débat, c'est tout d'abord parce qu'il estime que l'Organisation des Nations Unies est le lieu privilégié pour régler par les voies pacifiques des différends qui surgiraient entre Etats. C'est aussi parce que la détérioration de la situation dans la zone concernée peut avoir des effets néfastes sur le développement économique, voire politique, des Etats du monde, et singulièrement au niveau des Etats du tiers monde. C'est enfin, parce

M. Sarré (Sénégal)

que nous espérons que le Conseil de sécurité, en sa qualité de garant de la paix et de la sécurité dans le monde, saura prendre des mesures responsables pour favoriser la paix, la coopération et l'entente dans cette région.

La situation qui nous vaut cette nouvelle réunion du Conseil, à n'en pas douter, a de sérieuses implications pour la paix et la sécurité internationales. Les exposés magistraux que nous avons entendus ce matin prouvent à quel point nous glissons vers une situation aux conséquences incalculables.

En effet, les menaces - pour ne citer que celles-là - à la liberté de navigation dans les eaux du Golfe ou dans les airs prouvent que, si on n'y prenait garde, du jour au lendemain tous les pays de la région pourraient se trouver dans des difficultés à même de déboucher sur l'instabilité, non seulement économique, mais également politique, comme je viens de le souligner. Mais la situation actuelle, à mon avis, devrait être placée dans un contexte beaucoup plus général, dans le contexte du conflit qui déchire actuellement cette région depuis bientôt des décades.

Mais pour en revenir à notre sujet, voilà près de six ans que le conflit fratricide qui oppose l'Iran à l'Iraq est venu se greffer sur une situation qui, depuis longtemps déjà, fait du Moyen-Orient l'une des régions potentiellement les plus dangereuses pour la paix et la sécurité internationales. Depuis six ans, en effet, ce conflit a coûté la vie à des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents et infligé des souffrances terribles à de très nombreuses populations de part et d'autre. Et chaque jour qui passe se traduit par des mois de retard dans le développement à tous égards de la région. En même temps qu'il épuise les précieuses ressources humaines et matérielles de ces deux pays frères, ce conflit fait peser une menace supplémentaire sur la stabilité de la région tout entière et porte, à long terme, les germes d'une explosion aux dimensions imprévisibles. A preuve, l'exposé fort détaillé que le Secrétaire général nous a fait ce matin.

En ce qui nous concerne, nous Sénégalais, notre appartenance commune au Mouvement des non-alignés et à l'Organisation de la Conférence islamique nous interdit de demeurer indifférents à ce douloureux problème qui, au demeurant, constitue pour mon pays une source constante de préoccupation.

Aujourd'hui, l'ampleur des dégâts occasionnés et l'escalade dans laquelle cette guerre risque d'engager les Etats de la région interpellent la conscience de

M. Sarré (Sénégal)

la communauté internationale qui ne saurait continuer d'assister en spectateur à ce dangereux conflit.

Comme le soulignait le Ministre des affaires étrangères du Sénégal il y a exactement une semaine à l'ouverture de la quarante et unième session de l'Assemblée générale :

"A propos de la situation dans le Golfe, la communauté internationale n'a d'autre alternative que de persévérer dans ses efforts visant à amener les dirigeants des deux pays belligérants à recourir aux moyens pacifiques pour mettre fin à leur différend, conformément aux vœux de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des non-alignés et des Nations Unies."

(A/41/PV.12, p. 77)

Pour sa part, le Sénégal qui est membre du Comité de médiation des pays islamiques, créé à Taïf en 1981 par la troisième Conférence au sommet des pays islamiques, entend, aux côtés des autres pays membres de ce Comité, poursuivre ses efforts pour parvenir à la paix et à la concorde entre ces deux pays frères.

La paix dans la région du Golfe a déjà fait l'objet d'initiatives courageuses et louables engagées sous divers auspices, comme ceux du Mouvement des non-alignés et de la Conférence islamique. Il n'en reste pas moins vrai que c'est ici, au sein des Nations Unies, que l'essentiel devrait être accompli. Du reste, la présente réunion du Conseil de sécurité reflète bien la profonde inquiétude qu'inspire à l'immense majorité des Membres de notre Organisation la persistance de ce conflit et les nouvelles menaces qu'il fait peser sur la sécurité dans la région.

Depuis le début de ce conflit, en effet, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions et déclarations présidentielles qui visaient toutes à demander aux deux parties de respecter le cessez-le-feu et de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Aucune de ces résolutions, malheureusement, n'a été jusqu'à présent suivie d'effets substantiels pour certaines raisons que nous connaissons tous. Mais il convient d'ajouter que l'ampleur des difficultés est telle qu'elle a réduit à peu de chose nos efforts, je veux parler des efforts de l'Organisation des Nations Unies. Ceci est d'autant plus regrettable qu'à notre avis il n'existe pas - et il ne devrait pas exister - de conflits d'intérêts fondamentaux entre ces deux pays du tiers monde et de surcroît islamiques. Il s'y ajoute qu'en raison de cette guerre, d'énormes ressources et d'inestimables énergies sont détournées au détriment d'autres problèmes brûlants qui menacent la paix, la stabilité et la sécurité dans cette région.

M. Sarré (Sénégal)

C'est dire que la prolongation de ce conflit ne répond nullement aux intérêts véritables des peuples iranien et iraquien. Elle ne répond pas non plus aux aspirations légitimes des autres Etats de la région qui subissent injustement, il faut le dire, les conséquences de cette guerre par la destruction répétée et parfois même volontaire, ce qu'il faut regretter, de leurs infrastructures ou logistiques économiques. Il n'est pas besoin de répéter ici ce que viennent de dire avec pertinence les orateurs qui m'ont précédé.

C'est dire aussi que ni le temps ni le manque de progrès ne devraient nous amener à relâcher nos efforts pour favoriser un règlement juste et équitable de ce conflit fratricide. Le Conseil, en particulier, devra persévérer pour faire en sorte que tous les aspects concrets et positifs de ce règlement puissent faire l'objet de négociations sur la base des principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et des intérêts réciproques des parties au conflit.

A la substance du conflit s'ajoute le fait que l'Iran et l'Iraq se trouvent situés dans une zone du monde particulièrement sensible. Et il n'est pas alarmiste de dire que le risque d'une explosion qui pourrait entraîner un conflit plus étendu s'accroît de jour en jour. Je veux parler de l'internationalisation de ce conflit.

Voilà pourquoi, donc, il est indispensable que les Etats de la région, en particulier l'Iran et l'Iraq eux-mêmes, prennent conscience de cette grave situation dans l'intérêt de leur interdépendance, voire de leur survie.

Voilà pourquoi aussi mon pays attend de cette réunion du Conseil, premièrement, que tout obstacle soit levé; deuxièmement, qu'un appel à la cessation des hostilités soit renouvelé et que toutes les conséquences aussi soient tirées cette fois-ci; et troisièmement que, la demande adressée aux belligérants soit réaffirmée pour qu'ils respectent l'intégrité territoriale et les infrastructures économiques des autres Etats du littoral et que l'accent soit mis sur la nécessité pour tous les Etats de la région de s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver ou élargir le conflit.

L'objectif que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire rétablir la paix et la stabilité dans une des régions les plus sensibles du monde, reste un noble objectif, quand bien même semé d'embûches et d'obstacles.

M. Sarré (Sénégal)

Pour atteindre cet objectif, il nous faudrait faire appel à notre volonté politique, à toute notre patience et détermination pour amener les deux parties à s'engager dans un processus de paix bien réel. Depuis bientôt six ans, l'usage de la force n'a pas réussi à permettre de trouver une solution à ce conflit. Il convient donc d'en déduire qu'aucune stratégie fondée sur la force ne pourra amener la paix dans cette région troublée. Plus que jamais, la paix des braves s'impose. Elle passe par la cessation des hostilités et l'ouverture inconditionnelle de négociations entre les parties concernées, sous les auspices des Nations Unies. Le Conseil de sécurité devrait, sans plus tarder, avec l'assistance de notre Secrétaire général, explorer cette voie. Et, au cours de ces négociations, les intérêts légitimes et justes de ces deux parties, tout comme d'ailleurs les récriminations ou revendications des deux parties, pourront être examinées sans nul doute avec le maximum de considération.

Puissent donc les deux parties comprendre qu'il n'existe pas d'alternative au dialogue et à la négociation pour promouvoir une paix juste et durable dans cette zone.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Sénégal des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Zambie, M. Luke J. Mwananshiku. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MWANANSHIKU (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation zambienne, je voudrais vous remercier et remercier les autres membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné la possibilité de participer aux débats sur cette question si importante. Ce débat se tient sous la présidence d'un représentant d'un Etat membre de la Conférence islamique, à laquelle appartiennent et l'Iran et l'Iraq, et nous sommes donc certains que ces deux pays feront preuve de conciliation dans le but de faire cesser cette guerre.

Je voudrais également rendre un hommage tout particulier à S. Exc. l'ambassadeur Belonogov, de l'Union soviétique, pour le talent avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de septembre.

Mon pays n'a cessé d'être préoccupé depuis le début des hostilités, par la guerre entre l'Iran et l'Iraq il y a six ans. Au cours de ces six dernières années, les deux pays ont subi de lourdes pertes humaines et matérielles et les

M. Mwananshiku (Zambie)

ressources destinées au développement économique de ces deux pays ont été détournées au profit de la guerre. Nous pensons que cette guerre menace maintenant la sécurité politique et économique de la région.

Mon pays est très préoccupé par ce conflit car, premièrement, les deux pays en cause sont voisins; deuxièmement, ils appartiennent tous deux à la Conférence islamique; troisièmement, ils sont tous deux membres du Mouvement non aligné; quatrièmement, ces deux pays sont également Membres des Nations Unies et cinquièmement, surtout, ces deux pays entretiennent des relations amicales avec la Zambie.

Dans le passé, la Zambie, a, à plusieurs reprises, demandé à ces deux pays de mettre fin au conflit par la négociation. En fait, on se souviendra que le Mouvement des pays non alignés et les Nations Unies ont invité à maintes reprises les deux parties belligérantes à cesser le combat et à entreprendre des négociations pour rétablir la paix et la stabilité dans le Golfe.

Dans sa résolution 582 (1986), le Conseil de sécurité a demandé aux deux Etats d'observer un cessez-le-feu immédiat, de retirer toutes leurs forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues, de procéder à l'échange de prisonniers de guerre et de soumettre tous les aspects du conflit à médiation ou à tout autre moyen de règlement pacifique des différends.

La Zambie note avec regret que bien que l'Iraq ait accepté et soit prêt à appliquer cette résolution, l'Iran, par contre, reste inflexible. La Zambie lance de nouveau un appel à ses frères iraniens pour qu'ils fassent preuve de modération dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Nous demandons également au Conseil de sécurité de faire tout son possible pour que cette guerre inutile prenne fin.

Pour sa part, la Zambie voudrait assurer les deux pays qu'elle est prête à apporter son appui et à participer à tout effort dans la recherche de la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de Zambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Oman qui désire faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes pour le mois d'octobre.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous exprimer, au nom de ma délégation que d'étroits liens unissent à votre pays, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Ces félicitations sont d'autant plus chaleureuses que des liens étroits existent entre le sultanat d'Oman et les Emirats arabes unis, entre lesquels la coopération est bien établie, que mon pays assume la présidence du Conseil de coopération des pays du Golfe, dont nos deux pays sont membres aux côtés des autres pays frères, ainsi que la présidence du Groupe arabe auprès de l'Organisation internationale ce mois-ci, qu'il a des liens étroits avec votre pays et tous les pays et peuples arabes et qu'il assume la même responsabilité à l'égard des questions nationales.

Je suis heureux également d'exprimer la reconnaissance de ma délégation et de toutes les délégations arabes à votre prédécesseur, l'ambassadeur Belonogov, Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de septembre, d'autant plus que Son Excellence avait assumé ce poste important pour la première fois le même mois, après avoir occupé un poste de diplomate dans la République arabe d'Egypte. Je saisis cette occasion également pour rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, et ses collaborateurs, au service de la communauté internationale et en vue de trouver des solutions aux problèmes régionaux et internationaux difficiles avec, en premier lieu, le conflit entre les deux pays frères, voisins et musulmans : l'Iran et l'Iraq.

M. Al-Ansi (Oman)

La guerre entre ces deux pays est entrée dans sa septième année et épuise les ressources et énergies de ces deux pays. Récemment, cette guerre a connu une escalade grave au moment même où les conseillers du Golfe déployaient des efforts louables à la suite du sixième Sommet de Mascate, en novembre 1985, sur la base des résolutions des sommets, des conseils, des conférences et des réunions arabes, islamiques et des pays non alignés, ainsi que d'autres organismes internationaux et réunions successives, de façon à garantir les intérêts des deux parties, conformément aux principes reconnus du droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux responsabilités qui incombent au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Secrétaire général. Le Groupe arabe, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, a tenu une réunion au niveau ministériel, au Siège de l'Organisation, au soir du mercredi 1er octobre 1986, en vue de coordonner les positions arabes en ce qui concerne les points à l'ordre du jour de la présente Assemblée. Le Comité ministériel des Sept et le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes ont demandé la convocation de cette réunion historique importante du Conseil de sécurité afin de donner une nouvelle impulsion aux efforts déployés en vue de mettre un terme à la guerre injustifiée entre l'Iran et l'Iraq. Ma déclaration exprime et traduit la préoccupation profonde du Groupe arabe devant la poursuite de la guerre entre l'Iran et l'Iraq et traduit également l'appui du Groupe arabe aux efforts de bons offices déployés en vue de trouver des moyens susceptibles de mettre un terme à cette guerre par des moyens pacifiques le plus tôt possible.

Monsieur le Président, alors que nous nous félicitons de l'attitude positive adoptée par l'Iraq frère à l'égard des initiatives de paix, nous espérons que la République islamique d'Iran adoptera une attitude semblable à l'égard des initiatives internationales, islamiques et arabes tendant à mettre un terme à cette guerre. Cette guerre, sa poursuite et son élargissement ne servent que les ennemis de la nation arabe et islamique et ceux des pays et des peuples épris de paix, de sécurité, de justice et de liberté.

Mon pays et les pays arabes frères, forts de leur foi dans les principes du règlement pacifique des différends et du non-recours à la force dans les relations internationales, du respect de l'intégrité nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. du respect des accords bilatéraux, internationaux,

M. Al-Ansi (Oman)

et de la liberté de navigation internationale, ont appuyé tous les efforts déployés en vue de mettre fin à ce drame sanglant. Bien qu'il n'ait pas été possible d'enregistrer des progrès notables amenant les deux parties à s'asseoir face à face à la table des négociations, les Nations Unies, représentées par le Conseil de sécurité, principal garant de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que l'Assemblée générale et le Secrétaire général, demeurent le lieu privilégié pour engager un dialogue positif et trouver une solution au conflit. Nous considérons que les importantes propositions présentées par le Secrétaire général depuis longtemps à ce sujet constituent un dénominateur commun et une base acceptable en vue d'engager ce dialogue. Différentes déclarations et propositions successivement adoptées l'année dernière dans le cadre des différents groupes internationaux, régionaux, lointains ou proches, directs ou indirects, visent tous au même objectif, en toute clarté et loin de toute équivoque.

Monsieur le Président, le Groupe arabe qui participe collectivement et solidairement pour la première fois depuis des années à un débat au sein de l'Organisation internationale au sujet de cette question importante aux yeux de la communauté internationale tout entière, invite toutes les parties à déployer tous leurs efforts en vue de trouver une solution rapide, décisive et juste à ce conflit, c'est-à-dire à mettre fin au conflit entre l'Iran et l'Iraq. Nous appuyons pleinement tout ce qui sera dit par le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, et par les membres du Comité ministériel des Sept, Comité créé par les Etats membres de la Ligue en vue de parvenir à une solution pacifique le plus tôt possible. Nous espérons que les cinq membres du Conseil de sécurité ainsi que les membres du Conseil dans leur ensemble, et les membres de la communauté internationale tout entière se tiendront à nos côtés pour atteindre le même objectif en vue d'affirmer les principes et objectifs pertinents de l'Organisation des Nations Unies.

M. Al-Ansi (Oman)

Les réunions au sommet des pays arabes et les réunions successives des conseils ministériels relevant de la Ligue des Etats arabes ont affirmé la nécessité de mettre un terme, par des voies pacifiques, à cette guerre, et confirmé la légitimité nationale de l'Iraq frère. Les résolutions adoptées lors du deuxième Sommet de Fès, du Sommet extraordinaire de Casablanca en août 1985, de la cinquième session ordinaire du Conseil de la Ligue des Etats arabes en 1986, ont souligné ce fait. Toutes les réunions au sommet et tous les conseils ministériels du Conseil de coopération des Etats du golfe arabe ont adopté la même attitude positive. Les sommets et les conférences ministérielles de l'Organisation de la Conférence islamique, dont l'Iran et l'Iraq sont membres, vont dans le même sens et appuient les efforts déployés par le Comité des bons offices pour mettre fin à la guerre et parvenir à une solution qui restaure la paix et la sécurité entre ces deux pays voisins musulmans, Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les conférences au sommet des pays non alignés - la dernière en date étant celle de Harare - ont adopté une même position claire et positive. Les efforts déployés par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies convergent tous vers un même objectif : mettre un terme à cette guerre et respecter la légitimité internationale, comme l'atteste la déclaration qu'a faite ce matin le Secrétaire général.

Dans leurs déclarations, les chefs d'Etat ou de gouvernement, les chefs de délégations des Etats Membres, qui ont pris la parole au cours du débat général de l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ont tous demandé que soit mis fin à la guerre qui oppose l'Iran à l'Iraq, que soit respectée la liberté de navigation commerciale et internationale, ainsi que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures et de souveraineté internationale. Aussi faut-il poursuivre les efforts tendant à instaurer la paix et la concorde, et renoncer le plus rapidement possible à la guerre.

Cet appel international croissant nous pousse à demander au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de continuer de déployer des efforts efficaces à cette fin, conformément aux intérêts de la communauté internationale et aux principes de la Charte. Nous tenons à remercier les membres du Comité ministériel des Sept qui ont demandé la convocation de cette réunion et souligné la nécessité de mener à bien cette réunion, qui traduit la volonté arabe unanime. Nous espérons

M. Al-Ansi (Oman)

que le Conseil de sécurité et la communauté internationale se tiendront à nos côtés pour mettre en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité adoptées à cet effet, ces dernières années.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant d'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de la Palestine. Je l'invite à prendre place à la table du conseil et à faire sa déclaration.

M. KADDOUMI (Organisation de libération de la Palestine) (OLP) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de commencer ma déclaration en vous adressant mes très sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, d'autant plus que vous représentez un pays frère qui nous est très cher. Vos qualités bien connues d'habileté et de sagesse permettront sans aucun doute que les délibérations du Conseil soient couronnées de succès. Je ne peux manquer de remercier votre prédécesseur, M. Belonogov, Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, délégation amie, qui a présidé le Conseil de sécurité au cours du mois de septembre. Je le remercie de la manière très avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité, que nous avons suivis très attentivement. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions. J'ai également le plaisir de remercier le Conseil et d'exprimer ma gratitude aux amis qui ont accueilli favorablement la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) aux délibérations du Conseil, à cette réunion.

Il y a quelques jours, six années viennent de s'écouler depuis l'éclatement de cette guerre sanglante, qui a causé des centaines de milliers de pertes humaines et entraîné des dommages matériels astronomiques estimés à des centaines de milliards de dollars. L'Organisation de libération de la Palestine a été à l'avant-garde de ceux qui ont tenté de prévenir cette guerre avant qu'elle n'éclate, et qui ont cherché à maintes reprises à y mettre un terme.

Nul ici n'ignore que le peuple palestinien a été le plus touché par cette guerre et ses graves conséquences. La poursuite de la guerre entrave les efforts de bonne volonté déployés sur le plan international en vue d'une solution juste à la crise du Moyen-Orient. La poursuite de cette guerre accroît la tension dans la région et encourage Israël, qui occupe des terres arabes et palestiniennes, à perpétuer sa politique expansionniste d'agression. Au cours de cette guerre,

M. Kaddoumi (OLP)

Israël a bombardé un réacteur nucléaire iraquien, envahi le Liban et occupé des parties du territoire de ce pays, et commis des actes d'agression contre la Tunisie, pays pacifique et frère. Israël continue de mener une politique de terrorisme contre le peuple palestinien dans les territoires occupés. Son arrogance s'est accrue et il a repoussé tous les efforts et les initiatives déployés sur le plan international en vue d'instaurer une paix juste et durable dans la région.

Tous ces faits, tous ces éléments et toutes ces expériences ont montré que les forces de l'impérialisme et du sionisme sont en fait les bénéficiaires de cette guerre et de sa poursuite. Ces milieux tirent profit de la guerre pour semer la division, créer la méfiance, le désarroi et l'intimidation dans la région.

Ces milieux accentuent leurs pressions sur les pays de la région et proposent des accords de sécurité. Au même temps, les Etats-Unis d'Amérique renforcent leur alliance avec Israël de sorte qu'il demeure une menace pour les peuples de la région tout entière, une menace pour leur indépendance et leur sécurité nationale.

M. Kaddoumi (OLP)

Conscients des faits que je viens de mentionner, nous avons recherché activement, par l'intermédiaire des comités de bons offices du Mouvement des pays non alignés et de la Conférence islamique, et par des efforts unilatéraux, à mettre un terme à cette guerre qui apporte la destruction dans deux pays frères, une guerre qui conduit à une aggravation de la situation déjà très difficile au Moyen-Orient, une guerre qui donne aux forces du sionisme et de l'impérialisme, hostiles aux aspirations de nos peuples au progrès, à la libération et au bien-être, une chance de renforcer leur ingérence dans les affaires de la région et de continuer d'imposer leur domination et leur hégémonie à ces peuples. C'est pourquoi nous nous sommes toujours souciés de mettre fin à cette guerre.

Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe international responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est appelé aujourd'hui plus que jamais par le passé à prendre des mesures pratiques et efficaces pour mettre fin au conflit et établir une paix garantissant aux deux parties leur souveraineté et leur indépendance, une paix qui maintiendrait des relations de bon voisinage, fondées sur le principe de non-intervention dans les affaires intérieures de chaque partie.

Nos peuples - et, en fait, le monde - ne sauraient tolérer plus longtemps la continuation de la guerre, les sacrifices de vies humaines, la destruction et le sabotage de la civilisation dans cette région, qui se perpétuent sans justification et sans objectif raisonnable. L'insistance obstinée à poursuivre la guerre n'est plus désormais acceptable et ne saurait être cautionnée.

La communauté internationale doit élever la voix et proclamer fermement et sans équivoque la nécessité de mettre un terme à la guerre et d'épargner aux générations actuelles et futures des deux pays les horreurs des massacres et des effusions de sang.

Le Conseil a débattu à maintes reprises de la guerre et de ses conséquences désastreuses. Nous connaissons bien ses résolutions et ses déclarations. Malheureusement, à ce jour, elles sont toutes restées lettre morte.

La conscience du monde est accablée par le fardeau de la guerre. La communauté internationale ne saurait se soustraire au devoir d'imposer la paix et la sécurité par tous les moyens à sa disposition.

Nous venons d'entendre que l'Iraq avait opté pour la paix et le règlement du différend. Allons-nous entendre la voix de l'Iran répondre d'une manière

M. Kaddoumi (OLP)

positive? Du fond de nos coeurs déchirés, nous prions instamment l'Iran de répondre à cet appel en faveur de la paix, un appel souligné par l'Iraq dans ses messages au Conseil, dans ses déclarations officielles, dans ses initiatives pacifiques et dans son acceptation des résolutions du Conseil, ainsi que dans sa réponse aux appels du Conseil en vue du règlement du différend sur la base du droit international et de ses normes, de manière à ce que soient garanties aux deux parties leur souveraineté et leur indépendance, ainsi que la non-ingérence de chacune dans les affaires de l'autre.

Nous réitérons notre appel à tous les membres du Conseil. Ne permettez pas que cette année se termine, tandis que l'Iran et l'Iraq continuent de s'opposer en une lutte armée. Nous espérons que le Conseil adoptera une résolution décisive traduisant le désir de la communauté internationale et de tous les peuples épris de paix qui la composent de mettre fin au conflit par des moyens pacifiques, de façon que la paix puisse enfin régner dans cette région du monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes sûrs que grâce à votre direction experte et habile, les travaux de cet organe important seront couronnés de succès.

Nous voudrions également rendre hommage à votre prédécesseur, l'éminent Représentant permanent de l'Union soviétique, qui a présidé le Conseil avec beaucoup d'efficacité le mois dernier.

Ce n'est par hasard que nous avons décidé de participer à ce débat. Cette décision découle logiquement du ferme attachement de mon gouvernement aux buts et principes des Nations Unies. La préservation de la paix et de la sécurité internationales est un objectif primordial de la politique étrangère de l'Argentine. Nous soutenons fermement le principe du règlement pacifique des différends internationaux. Nous pensons que les Etats Membres ont pour obligation de rechercher activement un règlement négocié aux différends qui les opposent à d'autres Etats.

Le Gouvernement argentin a toujours défendu ces principes avec fermeté et constance. C'est en leur nom que nous participons à l'initiative des cinq continents et au Groupe d'appui de Contadora, ainsi que notre politique dans le cas du différend sur les îles Malvinas. Ils nous obligent à faire la présente déclaration.

Le conflit armé entre l'Iran et l'Iraq doit cesser sans retard. Rien ne peut justifier sa prolongation. En fait, il nous est impossible de souscrire au raisonnement selon lequel la prolongation indéfinie de cette guerre constituerait un moyen valable de mettre fin aux divergences entre Bagdad et Téhéran. Ce raisonnement, il faut le dire, est incompatible avec le système de coexistence internationale consacré dans la Charte des Nations Unies. L'accepter établirait un dangereux précédent.

L'Argentine entretient d'excellentes relations avec l'Iran et l'Iraq. Nous désirons maintenir ces liens. En même temps, et au risque de ne pas être compris par nos amis de Bagdad et de Téhéran, nous estimons qu'en tant que membres responsables de la communauté internationale, nous avons le devoir de parler publiquement en faveur de la paix.

M. Delpech (Argentine)

La guerre fratricide de ces six dernières années n'a fait qu'entraîner la mort et la destruction pour les deux parties. Elle a détourné des ressources indispensables au progrès économique et social de l'Iran et de l'Iraq et n'a rien amélioré la condition des peuples de ces deux pays. Elle a plongé l'Iran et l'Iraq dans une longue nuit de violence dont les résultats douloureux - villes rasées, orphelins, mutilés - secouent quotidiennement la conscience de l'humanité tout entière. Comment pourrions-nous demeurer silencieux?

Nous ne minimisons pas l'importance des arguments avancés par les parties, notamment ceux qui ont trait au déclenchement du conflit et à la nécessité du respect des normes régissant la guerre et, par-dessus tout, des normes de caractère humanitaire. Ces questions ne justifient cependant pas que le conflit armé se prolonge indéfiniment et ne changent rien à ce qui est la priorité : la cessation immédiate des hostilités, de pair avec l'ouverture de négociations en vue de créer de nouvelles conditions favorables à un règlement durable et mutuellement acceptable.

La poursuite de la guerre entre l'Iran et l'Iraq est également coûteuse pour les Nations Unies elles-mêmes. Elle contribue à exacerber les tensions et à décourager la coopération et le progrès dans une zone très sensible et déjà extrêmement troublée. En outre, elle conspire contre le renforcement et la crédibilité du système de relations et de coexistence internationales représenté par cette organisation.

Nous pensons par conséquent qu'à travers ce conseil, la communauté internationale doit assumer sa responsabilité et, soucieuse de l'intérêt commun, assurer le prompt rétablissement de la paix entre l'Iran et l'Iraq. Bagdad et Téhéran devraient accepter un cessez-le-feu immédiat, un retrait de leurs troupes respectives jusqu'aux frontières internationales et le prompt établissement de contacts permettant de trouver les mécanismes et les moyens d'établir une paix durable entre les deux pays. Les Nations Unies devraient pouvoir coopérer à cette tâche matériellement et intellectuellement, en protégeant la sécurité des frontières, en faisant office de pont entre les parties et en recherchant des idées en vue d'un règlement à long terme. Il conviendrait peut-être d'envisager une nouvelle action coordonnée, à laquelle participeraient le Secrétaire général - qui, pour ses efforts infatigables, mérite toute notre gratitude et notre ferme appui -

M. Delpach (Argentine)

et, éventuellement, un groupe de pays n'ayant aucun intérêt direct dans cette affaire.

Il est de l'intérêt général de la communauté internationale d'encourager, par des mesures efficaces, la fin de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Elle a également une responsabilité propre et directe à cet égard. Les Nations Unies ont l'obligation de faire un nouvel effort énergique dans ce sens. Il est de notre devoir d'insister auprès des deux gouvernements pour que, le plus rapidement possible, ils restituent aux malheureux peuples iranien et iraquien le plein exercice de leur droit fondamental à la vie et à la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : J'ai l'honneur, pour commencer, de remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir permis à ma délégation de participer aux délibérations du Conseil sur la question inscrite à son ordre du jour.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je me réjouis particulièrement de voir le représentant d'un pays frère, les Emirats arabes unis, à ce poste important. Je suis sûr que vous saurez présider les délibérations du Conseil avec votre compétence et votre sagesse bien connues. Ces qualités sont le garant du succès des travaux du Conseil durant ce mois.

Je voudrais aussi exprimer nos plus vifs remerciements à votre prédécesseur, l'ambassadeur Belonogov, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier avec une compétence et une impartialité remarquables.

Le Conseil de sécurité est réuni pour répondre à la demande du Comité arabe des Sept, créé en 1982 lors d'une réunion ministérielle de la Ligue des Etats arabes, avec pour mandat de suivre l'évolution de la guerre entre l'Iran et l'Iraq.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité se réunit à l'initiative du Comité des Sept ou d'autres instances en vue d'examiner le différend irano-iraquien. En outre, le Comité a entrepris de nombreuses démarches et activités à d'autres niveaux internationaux pour tenter de contribuer à mettre fin à cette guerre regrettable.

M. Salah (Jordanie)

Le Conseil a déjà lancé de nombreux appels et adopté de nombreuses résolutions pour qu'il soit mis fin à ce différend, mais la plupart de ces résolutions ne sont toujours pas appliquées. Outre les efforts faits dans le cadre du Comité des Sept et du Conseil de sécurité, de nombreux autres efforts ont été déployés aux niveaux les plus élevés par le Mouvement des pays non alignés et par l'Organisation de la Conférence et viennent s'ajouter à ceux du Secrétaire général.

Je rappelle ces efforts de médiation pour souligner l'importance que revêt ce différend pour les Etats de la région et pour la communauté internationale.

Je voudrais également souligner que la communauté internationale est profondément préoccupée par la persistance de ce conflit et souhaite voir mettre un terme à cette guerre de destruction. La préoccupation de la communauté internationale face à la poursuite de cette guerre et son désir de voir mettre un terme à ce conflit ont encore été exprimés récemment à la huitième Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Harare en septembre dernier. On a ainsi pu constater que la poursuite de cette guerre suscitait une extrême anxiété et que les appels pour qu'il y soit mis fin sont apparus comme les aspects marquants de cette conférence.

Naturellement, ces appels n'ont pas été lancés dans le vide. La communauté internationale a été, en fait, unanime à dire que la poursuite de cette guerre n'est nullement justifiée, que ce soit du point de vue humanitaire, politique ou moral. Du point de vue humanitaire, à ce jour, des centaines de milliers de personnes, y compris un grand nombre de civils - femmes, enfants et personnes âgées - ont trouvé la mort ou ont été blessées à cause de cette guerre, et des milliers d'autres ont été faites prisonnières dans l'un ou l'autre camp. Les dommages imposés aux civils et les mauvais traitements infligés aux prisonniers ont atteint des proportions telles que le Conseil de sécurité a été amené à débattre de ces questions à plusieurs reprises étant donné que la troisième Convention de Genève de 1949 était ainsi violée et de façon flagrante.

Du point de vue politique, cette guerre est non fondée, et cela est très facile à comprendre car nous sommes tous convaincus que cette guerre ne peut avoir ni vainqueur ni vaincu.

En outre, il est impossible de trouver une solution militaire à ce conflit. De plus, la guerre a anéanti le potentiel économique des deux pays et épuisé leurs

M. Salah (Jordanie)

ressources humaines; elle a fait naître des craintes bien légitimes quant aux effets de sa persistance sur la sécurité et la stabilité de la région, qui auront sans doute des répercussions sur la paix internationale.

Nous sommes tous conscients du danger inhérent à la poursuite de cette lutte qui menace la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. Nous avons été témoins d'exemples de possibilité d'expansion de cette guerre aux Etats voisins, ce qui menacerait, en fait, des intérêts vitaux au niveau international et, notamment, la liberté de navigation dans les eaux internationales. Nous sommes d'autant plus préoccupés que nous savons que le caractère unique de la région, la neutralité du golfe Arabique et sa stabilité sont parmi les éléments les plus importants de l'ordre international actuel. Cette stabilité s'est reflétée de manière positive dans la région du Moyen-Orient, qui est déjà en proie aux troubles à cause de la perpétration d'actes d'agression et d'occupation d'un côté et du jeu des rivalités internationales de l'autre. C'est ainsi que s'est créée une situation d'extrémisme et de violence, qui aura des conséquences graves si l'on n'y fait face pour l'éliminer, et si l'on n'élimine pas ses causes avant qu'il ne soit trop tard.

Outre les éléments que je viens de mentionner concernant l'absence de justification politique pour la poursuite de cette guerre, on a en général le sentiment que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité de mettre fin à cette guerre et que sa persistance suscite des doutes quant à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, aussi bien en tant qu'institution qu'en tant qu'élément de l'ordre international pour la prévention de l'agression et l'établissement de la paix.

S'il y a consensus pour dire que cette guerre est destructrice pour les deux parties, qu'elle menace la région, qu'elle menace la paix et la sécurité internationales, qu'il n'est pas possible pour les parties qui insistent pour continuer la guerre de réaliser leurs objectifs politiques, qu'elle affaiblit l'efficacité du Conseil de sécurité et qu'elle a des effets négatifs sur le prestige de l'Organisation des Nations Unies et le système de sécurité collective, si cela est vrai, pourquoi l'Iran insiste-t-il pour continuer la guerre et pourquoi rejette-t-il tous les efforts et toutes les tentatives pour y mettre fin?

On est encore plus surpris lorsqu'on essaie de comprendre les raisons de l'insistance de l'Iran et son désir de continuer la guerre étant donné que tous les

M. Salah (Jordanie)

efforts de médiation tentés pour y mettre fin sont fondés sur les principes suivants : cessez-le-feu immédiat et retrait de toutes les forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues; ensuite, les deux parties devraient négocier et renoncer au recours à la force afin de trouver une solution pacifique, juste et honorable au différend qui les sépare, une solution qui soit mutuellement acceptable.

Ce que nous pouvons conclure de cette situation c'est que l'Iran n'est pas d'accord pour arrêter les effusions de sang provoquées dans les deux pays par une guerre sanglante qui dure maintenant depuis sept ans. L'Iran n'accepte pas qu'un règlement juste, honorable et pacifique intervienne entre les deux parties, un règlement qui serait fondé sur la négociation ou la médiation. La lutte continue donc entre deux peuples liés étroitement par leur situation géographique, leur histoire et leurs croyances religieuses. La lutte continue, et avec elle toutes les conséquences graves qu'elle entraîne pour la région. Et par-dessus tout, l'Iran ne répond pas aux appels lancés par l'écrasante majorité de la communauté internationale pour qu'il soit mis fin à cette guerre sur une base juste et honorable pour les deux Etats parties au conflit. L'Iran ne semble pas vouloir voir ni tenir compte des effets négatifs qu'a cette guerre sur le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

En conséquence, le Conseil de sécurité doit adopter une position ferme et décisive pour satisfaire les aspirations de la communauté internationale et élaborer les directives d'un règlement juste et honorable qui, en fait, est à la base des résolutions que le Conseil a adoptées depuis 1980, et qui doit être concrétisé dans les faits. La communauté internationale ne peut continuer d'être victime de l'intransigeance ou de l'objection d'une partie au conflit.

Israël et l'Afrique du Sud illustrent deux exemples de la même situation. Si cela est le cas, nous ne voulons pas que l'Iran devienne le troisième exemple. Nous nous trouvons devant un choix à faire : ou porter préjudice à la crédibilité et à l'efficacité du Conseil de sécurité, ou adopter des mesures efficaces en vue de mettre fin à l'agression et d'établir la paix dans la région du Golfe. Nous devons dire sincèrement que ni l'un ni l'autre ne constitue un premier choix. Nous prions donc une fois de plus l'Iran de répondre à l'appel que lui lance la communauté internationale et d'accepter un règlement juste, honorable et global de cette question.

M. Salah (Jordanie)

A cet égard, je ne pense pas que le Conseil de sécurité puisse ignorer la souplesse de l'Iraq et son attitude positive devant les appels à la paix et les initiatives en vue de régler le différend. Le Conseil de sécurité ne peut qu'apprécier à leur juste valeur cette souplesse et cette attitude positive.

Mais si l'Iran devait persister dans son mépris de la volonté de la communauté internationale de mettre un terme à la guerre - et il n'a donné jusqu'ici aucune preuve du contraire - nous n'aurions d'autre choix que d'agir collectivement, par le biais du Conseil de sécurité, et individuellement, en tant qu'Etats, pour obliger l'Iran à entendre les appels à la paix, dans son propre intérêt, dans l'intérêt de la région et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de la Jordanie des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi-même.

L'orateur suivant est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KABANDA (Rwanda) : Monsieur le Président, tout en vous remerciant d'avoir accédé à ma demande de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, je voudrais vous exprimer mes vives félicitations pour votre prise de fonction à la présidence du Conseil. Puissiez-vous, pendant ce mois d'octobre qui semble chargé de promesses pour l'allègement des tensions dans certaines parties du globe, avoir la joie de régler définitivement quelques-uns des dossiers dont le Conseil de sécurité est saisi. C'est le souhait le plus ardent que je formule au début de mon intervention.

Vous êtes citoyen d'un pays - les Emirats arabes unis - qui, pour être situé dans une région où se livre l'un des conflits les plus meurtriers de la présente décennie, peut mesurer de près l'ampleur des pertes humaines et matérielles et l'enjeu géopolitique du conflit entre l'Iran et l'Iraq, entre ces deux pays voisins et frères dont les peuples ont évolué ensemble tout au long de l'histoire, forgeant des civilisations et des cultures identiques dont plusieurs éléments enrichissent le patrimoine culturel de l'humanité.

Je voudrais également adresser mes félicitations à l'ambassadeur Belonogov, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour la façon dont il a conduit les travaux du Conseil pendant le mois de septembre. Nous sommes convaincus que

M. Kabanda (Rwanda)

son expérience politique et diplomatique apportera une contribution appréciable à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

La Charte impose au Conseil de sécurité un devoir difficile, celui de veiller à la paix et à la sécurité internationales. Là où la paix et la sécurité règnent, il faut les maintenir. Là où elles sont fragiles, il faut les consolider et lorsqu'elles ont été rompues, il faut les rétablir. C'est dire que le Conseil doit demeurer constamment vigilant. La Charte lui accorde certes des pouvoirs et des privilèges étendus, mais sans la collaboration active des Etats concernés, sa tâche devient plutôt difficile. Elle devient compliquée lorsque interviennent, dans l'examen de cas de rupture de la paix, des considérations autres que l'intérêt même de la paix et de la sécurité.

La solution des conflits devient également difficile lorsque les parties en présence refusent de se prêter à la médiation ou aux conseils d'amis, espérant peut-être que les armes peuvent régler les conflits.

Les pertes humaines dans ce conflit fratricide se comptent par dizaines de milliers. Les dégâts matériels s'évaluent à plusieurs millions, sinon à des milliards de dollars. Mais, en dehors des destructions humaines et matérielles, les souffrances morales sont particulièrement poignantes, les souffrances de ces femmes qui ont perdu leurs maris, de ces milliers d'enfants et de jeunes qui, connaissant aujourd'hui les affres de la guerre, vont grandir dans un climat de méfiance et de haine et se développer petit à petit avec des sentiments de vengeance. Il y a fort à craindre que les effets, forcément négatifs de ce conflit, ne marquent pour longtemps les générations actuelles et futures.

J'ai demandé la parole pour réclamer la paix. Le Rwanda réclame la paix pour les peuples de deux pays amis, pour le peuple iranien et pour le peuple iraquien. Le Rwanda qui croit, comme tous les autres Membres des Nations Unies, aux principes de bon voisinage, de règlement pacifique des différends et de non-recours à la force dans les relations internationales, est convaincu - et cela sans jeter la responsabilité sur qui que ce soit - que c'est la transgression de ces principes qui est à l'origine des conflits que nous déplorons dans certaines régions, et particulièrement dans la région du Golfe.

Le Conseil de sécurité a tenté, hélas sans succès, d'accommoder les parties en présence. Le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique ont dépêché des missions de médiation auprès de l'Iran et de l'Iraq. Des

M. Kabanda (Rwanda)

appels à la modération ont été lancés par l'Organisation de l'unité africaine, par le Secrétaire général des Nations Unies, voire par des hommes d'Etat, et j'en passe. Tout cela n'a pas réussi à convaincre les deux belligérants de s'engager dans des négociations pour mettre un terme à une guerre absurde et coûteuse, une guerre dont la poursuite compromet gravement les intérêts de deux pays frères qui se livrent à une surenchère préjudiciable aux intérêts de leurs peuples respectifs.

Une nouvelle fois, le Rwanda exprime l'espoir que l'Iraq et l'Iran se laisseront convaincre par les appels incessants les invitant à retrouver la voie de la concorde et à abandonner définitivement celle de la haine et des déchirements meurtriers et destructeurs.

Comme tous les autres pays Membres de notre Organisation, le Rwanda est préoccupé par la poursuite de cette guerre qui mine les forces et les énergies de deux peuples frères. Il garde l'espoir que l'Iraq et l'Iran évalueront à son juste prix l'honneur que procure la promotion de la paix, de la solidarité et de la complémentarité.

C'est pourquoi mon gouvernement joint encore une fois sa voix à toutes celles qui, depuis six ans, s'élèvent pour demander à ces deux pays unis par la même foi islamique et leur idéal commun de non-alignement, de mettre un terme à un conflit qui n'a que trop duré, en recourant à un arbitrage mutuellement convenu et susceptible de faciliter le règlement de leur contentieux.

En cette année internationale de la paix, nous supplions l'Iran et l'Iraq de faire tout ce que la raison commande pour offrir à leurs peuples le cadeau de la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Rwanda des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi-même.

Il n'y a pas d'autres orateurs pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu le lundi 6 octobre 1986, à 15 h 30.

La séance est levée à 18 h 25.